

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Diemet liquide

Numéro CAS: -
Numéro CE (EINECS / ELINCS): -
Numéro d'indice CE: -
Numéro d'enregistrement REACH: -

1.2 Pertinents, identifiés utilisations de la substance ou de la préparation et les utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou de la préparation: Articles en plastique

Non recommandé utilise de la substance ou de la préparation: Autres

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Fabricant

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafenweiler

Fournisseur

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafenweiler

Contact pour demande d'information

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 21

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): w.heuchert@erkodent.com

Site web: www.erkodent.com

Interlocuteur national

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 0

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): info@erkodent.com

Site web:

1.4 Numéro d'urgence

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Téléphone: 07445 8501 0

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.5 Service responsable de l'information

Entwicklung +49 (0) 7445 8501-21

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Regulation (EC) No 1272/2008:

Flam. Liq. 3; H226 , Skin Irrit. 2; H315 , Eye Irrit. 2; H319 , STOT SE 3; H335 , STOT RE 1; H372

Directive 67/548/EEC:

-; R10 , Xn; R20 , Xi; R36 , Xi; R38

2.2 Des éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

Pictogrammes des risques:



Mot signal:	GHS02,GHS07,GHS08 Danger
Phrases H:	226 Liquide et vapeurs inflammables. 315 Provoque une irritation cutanée. 319 Provoque une sévère irritation des yeux. 335 Peut irriter les voies respiratoires. 372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Phrases P:	210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. 240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. 241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.?/ antidéflagrant. 242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. 243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. 260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. 264 Se laver .? soigneusement après manipulation. 270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. 280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. 303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. 304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. 305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. 332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. 337+313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. 403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. 403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. 501.1 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

2.2.2 Etiquetage conformément au directive 67/548/CEE

Symboles de danger:

Phrases R:	Xn	Nocif.
	10	Inflammable.
	20	Nocif par inhalation.
Phrases S:	36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
	2	Conserver hors de la portée des enfants.
	26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3 Autres risques

aucune

3. Composition / Informations sur les composants**3.1 Caractérisation chimique de la substance ou de la préparation**

préparation à base de résine de polyester insaturée

3.2 Composition de la substance ou de la préparation

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):	Classification: 67/548/EEC:
styrène	202-851-5	100-42-5	601-026-00-0		30<40 %	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	-; R10 Xn; R20 Xi; R36/38

Ingrédients des limites d'exposition CE

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):	Classification: 67/548/EEC:

(Le libellé des phrases de risque citées, est donné dans le chapitre 16)

3.3 Indications complémentaires

aucune

4. Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Indications générales: Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. En cas

	d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion:	Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement.
Protection individuelle du secouriste:	Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Plupart des symptômes importants et les effets, à la fois aigus et retardés

Symptômes:	Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Nature du danger:	Aucune information disponible.

4.3 Indication de toute l'attention médicale immédiate et un traitement spécial nécessaire

Aide d'urgence:	Aucune information disponible.
Traitement:	Traitement symptomatique.

5. Lutte contre l'incendie

5.1 Informations générales

aucune

5.2 Moyens d'extinction

Approprié:	Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.
Inapproprié:	Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers émanant de la substance ou de la préparation

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner les symptômes suivants : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

5.4 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial des pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et de procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour isolation et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Références aux sections d'autres

aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. éliminer immédiatement les quantités renversées. Ne pas utiliser de brosse, ni d'air comprimé pour le nettoyage de surfaces ou de vêtements.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Informations pour manipulation sécuritaire

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Protection individuelle Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Mesures techniques

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.

Précautions contre d'incendie et d'explosion

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Informations complémentaires

aucune

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV) Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Exigences pour stockage et conditionnement

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

Stockage des produits chimiques

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart de: Acide. Base. Agents oxydants.

Des informations complémentaires concernant conditions de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Température de stockage conseillée : Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisations finales particulières

Observer le mode d'emploi. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

8. Contrôle d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
styrène	100-42-5	VCI-Arbeitsplatzrichtwerte-Tabelle / TRGS 900	STEL (EC): 86 mg/m ³ ; TWA (EC): 20 ppm		STEL (EC): Kurzzeit-Arbeitsplatzgrenzwert TWA (EC): Arbeitsplatzgrenzwert

Valeurs limites d'exposition CE

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:

8.1.2 DNEL et PNEC-valeurs

DNEL-valeurs

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur

PNEC-valeurs

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur

8.1.3 Control-Banding

Control-Banding

aucune

8.1.4 Informations complémentaires

Valeur limite au poste de travail: TRGS 900

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles l'exposition professionnelle

Ventilation technique du poste de travail En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Manipulation des produits chimiques

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Équipement de protection individuelle

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. XXXX Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

période de latence: Epaisseur du matériau des gants: Modèles de gants recommandés : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Contrôle d'exposition environnementales

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Contrôle d'exposition consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3 Scénario d'exposition

aucune

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Information sur base propriétés physiques et chimiques****Aspect**

État physique:	liquide
Couleur:	couleur d'ambre
Odeur:	Styrène.
Seuil de l'odeur:	Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	Paramètre	Valeur	Unité	Remarque
Densité:	à °C:	1,15	g/cm ³	
Densité apparente:				non applicable
pH:				non applicable
Température / plage de fusion:				non applicable
Température / plage d'ébullition:		145	°C	
Point d'éclair:		> 23	°C	
Inflammabilité:		425	°C	
Seuil minimal d'inflammabilité:				non déterminé
Seuil maximal d'inflammabilité:				non déterminé
Danger d'explosion:				
Seuil minimal d'explosion:		1,1	Vol-%	
Seuil maximal d'explosion:		8,0	Vol-%	
Température d'ignition:				aucune Risque d'autoinflammation.
Température de décomposition:				non déterminé
Propriétés comburantes:				non déterminé
Pression de vapeur:	à °C:	1,74	mbar	
Densité de vapeur relative:				non déterminé
Vitesse d'évaporation / indice de volatilisation:				non déterminé
Solubilité dans l'eau:				insoluble
Solubilité dans corps gras:				non déterminé
Solubilité dans :				
log P O/W (n-octanol / eau):				
Viscosité:				
Test de séparation des solvants:		<3	%	
Teneur en solvants:		30	% en poids	Substance, organique

9.2 Autres informations

Teneur en corps solides (%) 71

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Polymérisation.

10.2 Stabilité chimique

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Acide. Agents oxydants. Base.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Vive réaction avec:

10.5 Matières à éviter

Acide. Base. Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x)

10.7 Indications diverses

aucune

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Les indications se rapportent aux principaux composants.

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
styrène	100-42-5	Styrene inhalative; LC50 12 mg/l (4h) rat

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

11.2 Effet irritant et caustique

Irritant de la peau

Absence de données toxicologiques.

Irritant des yeux

Absence de données toxicologiques.

Irritant des voies respiratoires

Absence de données toxicologiques.

Caustique

Absence de données toxicologiques.

11.3 Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

11.4 Effet après exposition répétitives ou à long terme

Absence de données toxicologiques.

11.5 Effets CMR

Cancérogénicité

Absence de données toxicologiques.

Mutagénicité

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

11.6 Remarques générales

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2. conforme 67/548/CEE.

Expériences tirées de la pratique

L'inhalation répétée ou prolongée risque d'endommager le foie. Les inhalations répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Dépression du système nerveux central Symptômes: Maux de tête. Vertiges. état semi-conscient. Peut provoquer somnolence ou vertiges. état inconscient. niveau de la valeur limite COV I(g/l), prêt à l'emploi: Risque de lésions oculaires graves.

Observation diverses

Aucune information disponible.

Indications complémentaires

Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
styrène	100-42-5	

12.2 Persistance et Dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4 Mobilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.7 Autres indications écologiques

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.8 Indications diverses

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Élimination des déchets sur le territoire national, sinon se conformer aux directives CE. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Conditionnement

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code déchets

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code déchets de produit: 08 01 11 - Farb- und Lackabfälle, die organische Lösemittel oder andere gefährliche Stoffe enthalten

Code déchets de conditionnement:

Remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Transport information

14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Désignation officielle pour le transport
HARZLÖSUNG

N° UN: 1866

Étiquette de danger: 3

Groupe d'emballage: III

Code de classification:

Remarque: Code de restriction concernant les tunnels: Classe:

14.2 Transport maritime (IMDG)

Proper Shipping name
RESIN SOLUTION

UN-No.: 1866

Label: 3

Packing Group: III

EmS-No: F-E, S-E

MFAG:

Marine pollutant:

Special Provisions:

Remark: not applicable

14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Proper Shipping name
Resin solution

UN/ID-No.: 1866

Label: 3 **Packing Group:** III
Remark: not applicable

14.4 Poste

non applicable

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Styrene

Marquage spécial de certaines préparations

15.2 Sécurité, santé et réglementations environnementales spécifiques législation, de la substance ou de la préparation

Réglementations EU

Directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

ISO 11890-2 ASTM D 2369 Valeur COV (dans g/l):

Règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n ° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n ° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° 648/2004 (Régulations des détergents)

Aucune information disponible.

Restrictions en vertu du titre VIII du règlement (CE) n ° 1907/2006

Aucune information disponible.

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications relatives aux restrictions d'emploi

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Ordonnance d'incidents

Aucune information disponible.

Classe de stockage

3

Classe de risque pour le milieu aquatique

2 water pollutant (WGK 2)

Instruction technique pour la qualité de l'air (IT-air)

unité/flux massique:

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR)

15.3 Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

16.1 Libellé de la H et R-phrases vertu du paragraphe 3

Règlement (CE) n ° 1272/2008

315 Provoque une irritation cutanée.

319 Provoque une sévère irritation des yeux.

332 Nocif par inhalation.

Directive 67/548/CEE

10 Inflammable.

20 Nocif par inhalation.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

16.2 Conseils pour la formation

aucune/aucun

16.3 Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

aucune

16.4 Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

16.5 Documentation concernant les modifications

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

16.6 Sources de données

aucune/aucun

16.7 Key et définition

Textes des phrases R sous la section 3:

17. Annexe

17.1 Scénario d'exposition

-
